
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/35

Date de
convocation et
d'affichage de
l'ordre du jour :
13 mai 2026

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice BERQUET, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15
-Pour : 15
-Contre : 0
-Abstention : 0
NPPV : 0

Étaient présents : P. BERQUET, S. MURGADELLA, E. DUPONT, A. BODIN, P. PANNETIER, C. LATRACE, O. LESNE, L. MONDON, C. COTILLARD, M. GAUTHY, C. BOUTAL, P. LEGRAND, R. BRAEMER

Pouvoirs : I. PASIK A C. LATRACE, G. MORGUE A P. BERQUET

Absents et excusés : A. ROUSSEAU, S. DEJOIE, L. LE TRIONNAIRE, J. ZULBERTY

Secrétaire de séance : O. LESNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance en date du 9 avril 2026.

Fait et délibéré à Châteaufort,
Le 20 mai 2026.



Le Maire,

Patrice BERQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>. Les voies et délais de recours pourraient être complétées par le recours administratif (voir modèle arrêté)

Accusé de réception en préfecture
078-217801430-20260520-DCM202635-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026



République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

DEPARTEMENT DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 AVRIL 2026

Convocation le : 3 avril 2026.

Etaient présents : P. BERQUET, S. MURGADELLA, E. DUPONT, A. BODIN, C. LATRACE, O. LESNE, L. MONDON, C. COTILLARD, M. GAUTHY, S. DEJOIE, C. BOUTAL, I. PASIK, P. LEGRAND, A. ROUSSEAU, R. BRAEMER, G. MORGUE, J. ZULBERTY

Pouvoirs : P. PANNETIER A P. BERQUET

Absents et excusés : P. PANNETIER, L. LE TRIONNAIRE

Secrétaire de séance : C. LATRACE

2026.04.09.01	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 21 mars 2026
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance en date du 21 mars 2026.

2026.04.09.02	Fixation des indemnités des élus
---------------	----------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, sous réserve du respect des limitations précitées relatives à l'enveloppe indemnitaire globale et aux cumuls individuels de mandats/fonctions, la fixation des indemnités de fonction allouées aux élus telle qu'annexée à la présente délibération
- **PRECISE** que les indemnités seront versées à compter de la date d'installation du conseil municipal correspondant à la date d'entrée en fonction des élus et que les montants exprimés en pourcentage de l'indice de référence suivront l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique

- DIT que les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits inscrits aux différents chapitres du budget des années considérées.

ANNEXE

Indemnités de fonction allouées aux élus

Fonctions	Nombre de bénéficiaires	Indemnité maximale autorisée dans la strate de référence (en % de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique)	Indemnité votée (en % de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction Publique)
Maire	1	55,7 %	36 %
Adjoint au Maire	5	21,38 %	18 %
Conseillers municipaux délégués	3	6 %	6 %

2026.04.09.03	Election des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission communale d'Appel d'Offres (CAO)
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** que les membres élus de la Commission communale d'Appel d'Offres sont :

Président : Patrice BERQUET

Titulaires

- Monsieur Patrice PANNETIER,
- Madame Christiane LATRACE,
- Monsieur Olivier LESNE.

Suppléants

- Madame Sandrine MURGADELLA,
- Monsieur Etienne DUPONT,
- Monsieur Laurent LE TRIONNAIRE.

2026.04.09.04	Election des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission compétente en matière de Délégation de Service Public (CDSP)
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'élire les membres de la Commission compétente en matière de Délégation de Service Public suivants :

Président : Patrice BERQUET

Titulaires

- Monsieur Patrice PANNETIER,
- Madame Christiane LATRACE,
- Monsieur Olivier LESNE.

Suppléants

- Madame Sandrine MURGADELLA,
- Monsieur Etienne DUPONT,
- Monsieur Laurent LE TRIONNAIRE.

2026.04.09.05	Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** à 5 (cinq) le nombre de membres élus du Conseil d'Administration du CCAS
- **DECIDE** d'élire les membres suivants :
 - Madame Sandrine MURGADELLA,
 - Monsieur Etienne DUPONT,
 - Madame Anne ROUSSEAU,
 - Madame Geneviève MORGUE,
 - Monsieur Jérôme ZULBERTY.

2025.04.09.06	Création et élection des membres des commissions communales spécialisées
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer 8 commissions qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes :
 - Jeunesse, citoyenneté et solidarités
 - Travaux et services techniques
 - Budget et finances communales
 - Vie culturelle et associative
 - Patrimoine
 - Urbanisme et aménagement
 - Communication
 - Environnement, transition Ecologique et prospective
- **DIT** que les modalités d'organisation et le fonctionnement des commissions seront prévus par le règlement intérieur du conseil municipal.
- **PROCEDE** à la désignation des membres de chacune des commissions de la manière suivante :

COMMISSIONS COMMUNALES ET ELU DELEGUE		MEMBRES
COMMISSION JEUNESSE CITOYENNETE ET SOLIDARITES Délégation à Sandrine MURGADELLA	ENFANCE JEUNESSE CITOYENNETE	Cécile BOUTAL Laurent LE TRIONNAIRE Anne ROUSSEAU
	SOLIDARITES SENIORS LIEN INTERGENERATIONNEL	Isabelle PASIK Jérôme ZULBERTY

COMISSION TRAVAUX ET SERVICES TECHNIQUES Délégation à Etienne DUPONT		Patrice PANNETIER Christiane LATRACE Philippe LEGRAND
COMMISSION BUDGET ET FINANCES COMMUNALES Délégation à Olivier LESNE		Etienne DUPONT Cécile BOUTAL Philippe LEGRAND
COMMISSION VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE Délégation à Adeline BODIN	ASSOCIATIONS	Richard BRAEMER Jérôme ZULBERTY
	CULTURE	Laurent LE TRIONNAIRE
	SPORT	Sandrine MURGADELLA Claude COTILLARD Laurent LE TRIONNAIRE
	TREMPIN	Stéphane DEJOIE Isabelle PASIK
COMISSION PATRIMOINE Délégation à Christiane LATRACE		Mélanie GAUTHY Isabelle PASIK Richard BRAEMER
COMISSION URBANISME AMENAGEMENT ET MOBILITES Délégation à Patrice PANNETIER	PLU	Mélanie GAUTHY Jérôme ZULBERTY
	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	Christiane LATRACE Mélanie GAUTHY Stéphane DEJOIE
	CIRCULATION ET MOBILITES	Etienne DUPONT Claude COTILLARD Stéphane DEJOIE
COMMISSION COMMUNICATION Délégation à Laurence MONDON		Sandrine MURGADELLA Adeline BODIN Laurent LE TRIONNAIRE

ENVIRONNEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE ET PROSPECTIVE Délégation à Claude COTILLARD	ENVIRONNEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE BIODIVERSITE	Sandrine MURGADELLA Laurence MONDON Isabelle PASIK Philippe LEGRAND
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PSC) RISQUES	Sandrine MURGADELLA Isabelle PASIK Philippe LEGRAND Richard BRAEMER
	PROSPECTIVE INTERCOMMUNALE	Claude COTILLARD

2025.04.09.07	Désignation du correspondant Défense Nationale
----------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Sandrine MURGADELLA comme correspondante Défense.

2025.04.09.08	Désignation des délégués au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse
----------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** en tant que délégués au Comité syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse :
 - Monsieur Etienne DUPONT, comme délégué titulaire,
 - Madame Christiane LATRACE, comme délégué suppléant.

2025.04.09.09	Désignation du représentant communal à l'association Terre et Cité.
----------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Claude COTILLARD comme représentant communal à l'association Terre et Cité.

2025.04.09.10	Désignation des représentants communaux au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)
----------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants communaux au SEY suivants :

Accusé de réception en préfecture
078-217801430-20260520-DCM202635-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

- Titulaire : Monsieur Olivier LESNE,
- Suppléant : Madame Cécile BOUTAL.

2025.04.09.11	Désignation des représentants communaux au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la région de Chevreuse
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants communaux titulaires au SIVOM suivants :
 - Monsieur Patrice BERQUET,
 - Monsieur Olivier LESNE.

2025.04.09.12	Désignation des représentants communaux au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV)
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants communaux au SEY suivants :
 - Titulaires : Monsieur Patrice BERQUET et Monsieur Philippe LEGRAND,
 - Suppléants : Madame Mélanie GAUTHY et Madame Isabelle PASIK.

2025.04.09.13	Désignation des délégués communaux et de leurs suppléants au Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB)
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** :
 - Monsieur Patrice BERQUET, et Madame Mélanie GAUTHY comme délégués titulaires,
 - Monsieur Etienne DUPONT et Monsieur Patrice PANNETIER comme délégués suppléants.

2025.04.09.14	Désignation des représentants communaux à la Commission Locale d'Information (CLI) des installations nucléaires du plateau de Saclay.
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** au sein de la Commission Locale d'Information des installations nucléaires du plateau de Saclay :
 - Madame Cécile BOUTAL en tant que membre titulaire,
 - Monsieur Philippe LEGRAND en tant que membre suppléant.

2025.04.09.15	Désignation du délégué élu au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Patrice BERQUET en qualité de représentant au CNAS.

2025.04.09.16	Désignation d'un représentant communal au Comité Saint Simon
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de désigner Monsieur Etienne DUPONT comme représentant communal au Comité Saint-Simon

2026.04.09.17	Compte-rendu des décisions du Maire
---------------	-------------------------------------

Aussi, pour la période du 19 février 2026 au 16 mars 2026, je vous informe que les décisions suivantes ont été prises dans l'exercice de mes compétences déléguées :

- Décision n° 2026-07 du 9 mars 2026 de non préemption du bien situé 1, route de Chevreuse, cadastré AC 112.

La Secrétaire de séance

Madame Christiane LATRACE



Le Maire,

Monsieur Patrice BERQUET

Accusé de réception en préfecture
078-217801430-20260520-DCM202635-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/36**

Date de
convocation et
d'affichage de
l'ordre du jour :
13 mai 2026

Objet : Désignation du correspondant Incendie et Secours.

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice BERQUET, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : 19

Étaient présents : P. BERQUET, S. MURGADELLA, E. DUPONT, A. BODIN, P. PANNETIER, C. LATRACE, O. LESNE, L. MONDON, C. COTILLARD, M. GAUTHY, C. BOUTAL, P. LEGRAND, R. BRAEMER

Présents : 13
Votants : 15

Pouvoirs : I. PASIK A C. LATRACE, G. MORGUE A P. BERQUET

-Pour : 15

Absents et excusés : A. ROUSSEAU, S. DEJOIE, L. LE TRIONNAIRE, J. ZULBERTY

-Contre : 0

-Abstention : 0

Secrétaire de séance : O. LESNE

NPPV : 0

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie secours,

Considérant que la loi citée en référence prévoit que chaque conseil municipal où n'est pas nommé un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), un correspondant secours doit être désigné,

Considérant que, dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive

- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Considérant que le correspondant informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mènera dans son domaine de compétence,

Après en avoir délibéré à _____,

- **DESIGNE** Madame Sandrine MURGADELLA comme correspondant Incendie et Secours.

Fait et délibéré à Châteaufort, le 21 mai 2026.

Le Maire,

Patrice BERQUET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE CHATEAUFORT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/37

Date de convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 13 mai 2026	Objet : Désignation du représentant communal au Comité des Fêtes de Châteaufort L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur BERQUET Patrice, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 19	Étaient présents : P. BERQUET, S. MURGADELLA, E. DUPONT, A. BODIN, P. PANNETIER, C. LATRACE, O. LESNE, L. MONDON, C. COTILLARD, M. GAUTHY, S. DEJOIE, C. BOUTAL, P. LEGRAND, A. ROUSSEAU, R. BRAEMER
Présents : 15 Votants : 17 -Pour : 17 -Contre : 0 -Abstention : 0 NPPV : 0	Pouvoirs : I. PASIK A C. LATRACE, G. MORGUE A P. BERQUET Absents et excusés : L. LE TRIONNAIRE, J. ZULBERTY Secrétaire de séance : O. LESNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L. 2121-33,

Vu les statuts du Comité des Fêtes de Châteaufort mis à jour à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2022,

Considérant que le Comité des Fêtes de Châteaufort est une association déclarée au titre de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, enregistrée sous le numéro N°W784000637, qui comprend comme adhérents tous les habitants de la commune,

Considérant qu'en vertu de l'article 5 des statuts du Comité des Fêtes, mis à jour à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2022, le Conseil municipal peut désigner un ou deux conseillers municipaux qui sont alors membres de droit de l'association,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un conseiller municipal membre de droit de l'association,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de désigner Madame Laurence MONDON comme membre de droit au Comité des Fêtes de Châteaufort

Fait et délibéré à Châteaufort, le 20 mai 2026.



Le Maire,

Patrice BERQUET

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/38**

Date de
convocation et
d'affichage de
l'ordre du jour :
13 mai 2026

**Objet : Proposition de liste de commissaires – Commission
Communale des Impôts Directs.**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à 20h45, le Conseil Municipal, légalement
convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur BERQUET Patrice, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : 19

Étaient présents : P. BERQUET, S. MURGADELLA, E. DUPONT, A. BODIN, P.
PANNETIER, C. LATRACE, O. LESNE, L. MONDON, C. COTILLARD, M. GAUTHY, S.
DEJOIE, C. BOUTAL, P. LEGRAND, A. ROUSSEAU, R. BRAEMER

Présents : 15

Pouvoirs : I. PASIK A C. LATRACE, G. MORGUE A P. BERQUET

Votants : 17

-Pour : 17

Absents et excusés : L. LE TRIONNAIRE, J. ZULBERTY

-Contre : 0

-Abstention : 0

Secrétaire de séance : O. LESNE

NPPV : 0

Vu, l'article 1650-1 paragraphe 3 du Code général des impôts,

Considérant qu'il convient, à la suite des récentes élections du 15 mars 2026, de procéder
à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PROPOSE** à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux la liste ci-après pour la
composition de cette commission

Titulaires	Adresse	Suppléant	Adresse
Madame Axelle Delagoutte	13 rue d'Ors	Madame Syliane Chombart-Bertrand	3 route de Gif
Monsieur Claude Asesio	7 ruelle des Marnières	Monsieur Philippe Lienard	19 rue de la Perruche
Monsieur Pierre Giverne	47 rue d'Ors	Monsieur Denis Schmitt	12 rue des Orfèvres
Monsieur Myriam Labarre	24 rue de la Perruche	Monsieur Bernard Waltsburger	9 rue de l'Eglise
Madame Cécile Rocher Trevian	8 rue de la Tour	Madame Elisabeth Eude	76 rue de la Perruche
Monsieur Emilien Nivet	13 chemin des Réservoirs	Madame Claudine Schmitt	12 rue des Orfèvres
Monsieur Patrice Pannetier	7 rue de Toussus	Madame Adeline Bodin	28 rue des Orfèvres

Accusé de réception en préfecture
078-217801430-20260520-DCM202638-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Fait et délibéré à Châteaufort, le 20 mai 2026.

Le Maire,

Patrice BERQUET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE CHATEAUFORT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/39

Date de
convocation et
d'affichage de
l'ordre du jour :
13 mai 2026

Objet : Délégation de l'organisation de fêtes locales aux associations castelfortaines dans le cadre du forfait proposé par la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur BERQUET Patrice, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : 19

Étaient présents : P. BERQUET, S. MURGADELLA, E. DUPONT, A. BODIN, P. PANNETIER, C. LATRACE, O. LESNE, L. MONDON, C. COTILLARD, M. GAUTHY, S. DEJOIE, C. BOUTAL, P. LEGRAND, A. ROUSSEAU, R. BRAEMER

Présents : 15
Votants : 17
-Pour : 15
-Contre : 0
-Abstention : 0
NPPV : 0

Pouvoirs : I. PASIK A C. LATRACE, G. MORGUE A P. BERQUET

Absents et excusés : L. LE TRIONNAIRE, J. ZULBERTY

Secrétaire de séance : O. LESNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment ses articles L. 122-4 et L. 132-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2025/14 en date du 12 mai 2025 ayant délégué l'organisation de fêtes locales aux associations castelfortaines dans le cadre du forfait proposé par la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) pour la période du 15 mai au 31 décembre 2025,

Considérant que, depuis le 29 novembre 2024, la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) et l'Association des Maires de France (AMF) proposent un nouveau forfait simplifié pour les communes de moins de 5 000 habitants, auquel la commune souhaite souscrire,

Considérant que les événements de la commune organisés par des associations peuvent bénéficier de ce forfait, à la double condition :

- que les événements en question soient des fêtes nationales, locales ou à caractère social, ou encore la Fête de la musique
- et qu'elles organisent ces événements pour le compte de la commune ou de l'intercommunalité par le biais d'un mandat officiel,

Considérant que, pour soutenir l'action des associations de Châteaufort, la commune souhaite faire bénéficier les associations castelfortaines de ce forfait,

Accusé de réception en préfecture
07/05/2026 13:56:05
Date de réception préfecture : 27/05/2026

Considérant qu'il convient, par conséquent, de délibérer afin de mandater officiellement les associations castelfortaines pour assurer l'organisation des fêtes locales suivantes pour la période de 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 :

Le Comité des Fêtes : soirée karaoké le 13 février au Tremplin et les olympiades le 6 juin au Clos Brosset

L'association La Parenthèse : concert Flamenco du 11 avril au Tremplin, Soirée le 20 juin à l'école

L'association APEMACC : concert les 24 et 25 janvier au Tremplin, gala de danse du 23 mai et la fête de la Saint Jean le 27 juin au Clos Brosset

L'Association AVPC : les journées du patrimoine les 18, 19 et 20 septembre au Tremplin

L'association AOCT : 2 concerts à l'Eglise dont celui de la Saint Simon le 16 octobre

Le Comité Saint-Simon : la foire médiévale de la Saint-Simon le 17 octobre

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à faire bénéficier les associations mentionnées ci-dessus du forfait SACEM de la commune dans le cadre de l'organisation des fêtes susvisées.



Fait et délibéré à Châteaufort,
Le 20 mai 2026.

Le Maire,
Patrice BERQUET

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE CHATEAUFORT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/40

Date de convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 13 mai 2026	Objet : Création d'un emploi saisonnier pour les mois de juin, juillet et août 2026 L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur BERQUET Patrice, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 19	Étaient présents : P. BERQUET, S. MURGADELLA, E. DUPONT, A. BODIN, P. PANNETIER, C. LATRACE, O. LESNE, L. MONDON, C. COTILLARD, M. GAUTHY, S. DEJOIE, C. BOUTAL, P. LEGRAND, A. ROUSSEAU, R. BRAEMER
Présents : 15 Votants : 17 -Pour : 17 -Contre : 0 -Abstention : 0 NPPV : 0	Pouvoirs : I. PASIK A C. LATRACE, G. MORGUE A P. BERQUET Absents et excusés : L. LE TRIONNAIRE, J. ZULBERTY Secrétaire de séance : O. LESNE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

Considérant que le bon fonctionnement des services techniques communaux pendant la période estivale implique le recrutement d'un ou plusieurs agent(s) contractuel(s) pour assurer des travaux d'exécution divers auprès des services techniques.

Considérant qu'ainsi, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du mois de juin 2026, un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique et d'autoriser le Maire à recruter un ou plusieurs agent(s) contractuel(s) pour pourvoir cet emploi en raison d'un accroissement saisonnier d'activité durant la période allant du 1^{er} juin 2026 au 31 août 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** créer un emploi saisonnier du 1^{er} juin 2026 au 31 août 2026 relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des travaux d'exécution divers auprès des services techniques à la suite d'un accroissement saisonnier d'activité.
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.
- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux à laquelle s'ajoutent les suppléments, primes et indemnités en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
078-217801430-20260520-DCM202640-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

- **CHARGE** l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion.
- **AUTORISE** le Maire à recruter un ou plusieurs agent(s) contractuel(s) pour pourvoir cet emploi.
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

Fait et délibéré à Châteaufort, le 20 mai 2026



Le Maire,

Patrice BERQUET

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.